

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE CABANNES

Séance du 25 Janvier 2023

Nombre de Membres en exercice : 27

Nombre de Membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt trois

Et le vingt-cinq janvier

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Date de la convocation :

19/01/2023

Date d'affichage :

19/01/2023

Présents

J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL
M. AUGIER – F. BLARQUEZ – M. NOEL – H. JAUBERT – P. PORTE
V. LEVEQUE – S. REBUFFAT – S. AELVOET – B. BERTRAND
M. DUMAS – F. CHEILAN – A. RATTIER – J. CHUECOS - M. SOLER
A. JOUBERT – N. LIGNY - A. VASAI

Objet de la délibération 06-2023

Débat d'Orientation Budgétaires 2023

Excusé(s) ayant donné pouvoir

JL. CLOEZ à A. RATTIER
N. TARLANT à F. CHEILAN
S. LEBELLE à G. MOURGUES
R. BENEJEAN à M. SOLER

Absent(s) excusé(s)

J. DELCOURT

François CHEILAN a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Hugo JAUBERT

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, il est rappelé aux membres du Conseil municipal qu'un débat d'orientations générales doit avoir lieu préalablement au vote du budget primitif.

Le débat repose sur le rapport annexé à ce point de l'ordre du jour.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Commission des Finances du 17 janvier 2023,
Vu le Rapport sur les Orientations Budgétaires, ci-annexé,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article unique : DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat définissant les orientations budgétaires de la commune pour 2023.

VOTE :

Pour : G. MOURGUES – J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL
M. AUGIER – F. BLARQUEZ – M. NOEL – H. JAUBERT – P. PORTE – V. LEVEQUE – S. REBUFFAT
S. AELVOET – B. BERTRAND – R. BENEJEAN – M. DUMAS – S. LABELLE – F. CHEILAN – A. RATTIER
J. CHUECOS – M. SOLER – JL. CLOEZ – N. TARLANT – A. JOUBERT – N. LIGNY – A. VASAI

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Gilles MOURGUES



La secrétaire de séance,

François CHEILAN